

Jeunes (associations de jeunesse et d'éducation - aides de l'État)

42376. - 29 juin 2004. - **M. Jean-Marie Sermier** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur la situation des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Depuis de plusieurs années, les associations telles la Ligue de l'enseignement, les PEEP, les OCCE, les Francas ont dû faire face à une augmentation de leurs charges de fonctionnement en raison d'efforts importants en terme de sécurité et d'encadrement des enfants. Ces structures ont pour ressources les adhésions des parents, les aides des collectivités mais aussi les subventions de l'État et le détachement de personnels de l'éducation nationale. Dans le cadre des économies budgétaires en cours depuis deux ans, les aides de l'État ont déjà fait l'objet de réduction. Tout porte à croire que cette tendance sera encore accentuée avec le budget 2005. Les associations ont engagé des programmes d'économie sur leur coût de fonctionnement et devront maintenant supprimer certainement des actions à destination des jeunes. Pourtant, M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire dans le précédent gouvernement, conscient du rôle humain, social, culturel, sportif et éducatif de ces associations, avait assuré les professionnels du maintien des engagements de l'État. Il souhaite connaître le nombre de personnes relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche actuellement en détachement auprès des organismes précités dans le département du Jura. Il souhaite également connaître l'évolution des subventions de l'État à ces organismes au cours des deux dernières années. Il lui demande aussi quelles sont les orientations qu'il compte prendre en la matière pour l'année 2005.

Réponse. - Le ministère maintient ses engagements et a apporté un soutien constant aux actions développées par les quatre grandes associations que sont la Ligue de l'enseignement, l'Office central de coopération à l'école (OCCE), la Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (FGADPEP), la Fédération nationale des Francas. Le tableau ci-dessous indiquant le montant des crédits imputés sur le chapitre 43-80, article 80, pour la période 2003-2005 en atteste. Les montants 2005 ont été fixés à 93 % du montant versé en 2004.

ASSOCIATION	Subvention 2003	Subvention 2004	Subvention 2005
La Ligue de l'enseignement	14 753 769	15 211 116	14 146 337,88
FGADPEP.....	2 354 536	2 389 854	2 222 564,22
FRANCAS.....	2 310 668	2 185 728	2 181 155,04
OCCE.....	1 255 094	1 273 910	1 184 736,30

Par ailleurs, le ministère met à disposition de ces quatre associations un contingent considérable d'enseignants pour accomplir leurs missions : 348 enseignants correspondant à 324 emplois en équivalent temps plein (ETP) en 2004-2005. La nature des actions relève de la responsabilité de l'association. Les moyens en personnels constituent un accompagnement qui reste modulable, au même titre que les subventions, compte tenu des disponibilités budgétaires que le ministère est en mesure de gérer et d'arbitrer. Le partenariat avec les associations peut ainsi connaître des ajustements, réexaminés chaque année.